RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de TARN et GARONNE

**Commune de BRESSOLS**

---

**Arrêté municipal n° 2025-066-V**

**Portant occupation temporaire du Domaine Public Communal**
**Sur le parking de la salle polyvalente**
**En agglomération, sur le territoire de la commune de Bressols**

---

**Le Maire de la Commune de Bressols,**

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande en date du 26.06.2025 par laquelle l'entreprise CITEOS, domiciliée au 7 rue Joseph Cugnot à MURET (31604) demande l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation du chantier des ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement et la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

**Du mardi 01 juillet 2025 au vendredi 04 juillet 2025 :**

- Le stationnement et la circulation de tous véhicule, sauf véhicules appartenant au chantier, seront interdits sur l'emplacement réservé selon le plan annexé au présent arrêté,
- Le stationnement de tous véhicule, sera interdit au droit des parcelles AD0140 et AD092,

**Article 2 :**

L'emplacement réservé sera délimité par des barrières mises en place par l'entreprise.

La signalisation réglementaire temporaire, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par les soins de l'entreprise qui en sera seule responsable.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Monsieur le Maire et les organisateurs de la manifestation sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- CITEOS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication le : 30.06.2025

A Bressols, le 30.06.2025

MAIRIE DE BRESSOLS 82 (T.-et-G.)

Le Maire, Jean-Louis IBRES

# PLAN EMPLACEMENT RESERVE